

Septembre 2017

Des annonces ministérielles qui n'augmentent rien de bon pour les fonctionnaires.

La **CSG** augmentera de 1,7% à compter du 1er janvier 2018. Le gouvernement s'est engagé à la compenser pour l'ensemble des salarié-es. Cependant, pour les fonctionnaires, les modalités ne sont pas encore connues. Et la majorité des retraité-es subiront pleinement cette augmentation.

Alors que le point d'indice était gelé depuis 2010, une seule revalorisation de 1,2% est intervenue en 2016. Ce gain serait tout de suite enrayé par le **gel de la valeur du point**, annoncé pour 2018 par le gouvernement, alors même que l'inflation repart à la hausse avec 1,8% pour 2017 et 1,7% pour 2018.

Le gouvernement annonce également pour 2018 le rétablissement d'une **journée de carence** pour les fonctionnaires en arrêt maladie. Cette mesure, inefficace pour lutter contre l'absentéisme, revient à les stigmatiser, à baisser leur salaire et à les placer dans la situation des salarié-es du privé les moins protégés.

Le **PPCR**, à la veille de son application, serait également remis en cause, alors que pendant de nombreuses années, les fonctionnaires n'ont pas vu la moindre augmentation de leur niveau de vie. (*Extraits de la déclaration à la CAPD du 29 août 2017*).

Face à ces menaces de régression et contre la loi travail n°2, la FSU appelle à manifester le 12 septembre prochain dans un premier temps (*voir lieux et horaires en dernière page*). Elle travaille avec les autres organisations syndicales à construire une journée d'action au mois d'octobre, la plus unitaire possible, afin d'exprimer le désaccord des agents avec ces mesures, en exiger la réorientation et porter les revendications pour les personnels. .

*Le bureau départemental
4 septembre 2017*

Dispensé de timbrage **Amiens C.T.C.** Déposé le 6/09/17

« Enjeux d'école »
Bulletin d'informations syndicales du SNUipp Somme
Trimestriel IPNS 0,72 € CPPAP 1016 S 08009 – ISSN 1631-512X
Directeur de la Publication : Maryse Lecat

ENJEUX D'ECOLE
25 rue Riolan
80000 AMIENS

TRIMESTRIEL n°100
Septembre-October-Novembre

SOMMAIRE

- 1: Edito
- 2 : Le SNUipp à votre écoute
- 3-4 Rentrée scolaire: ce qui change
- 5-6 Calendrier
- 7- Actualités
- 8: Stage syndical et RIS
- Encart : bulletin d'adhésion



Les membres du bureau départemental du SNUipp-FSU 80 à votre écoute.

Bonne rentrée à toutes et à tous !

Le SNUipp-FSU 80 à vos côtés...

Le SNUipp-FSU à la rencontre de la profession.

Le 10 juillet et le 28 août, le SNUipp-FSU était présent à CANOPE puis à l'ESPE pour remettre aux fonctionnaires stagiaires le « rikikisaitou » indispensable à ces jeunes collègues pour connaître leurs droits, un agenda et une clé USB.

Le jour de la pré-rentree, le « Somme Toute », le calendrier et un stylo ont été distribués aux directeurs et directrices du département ainsi qu'aux membres des RASED, aux enseignant-e-s référent-e-s aux CPC et animateur-trice-s TICE...

Permanences du SNUipp-FSU: tous les jours du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

03/22/80/80/78

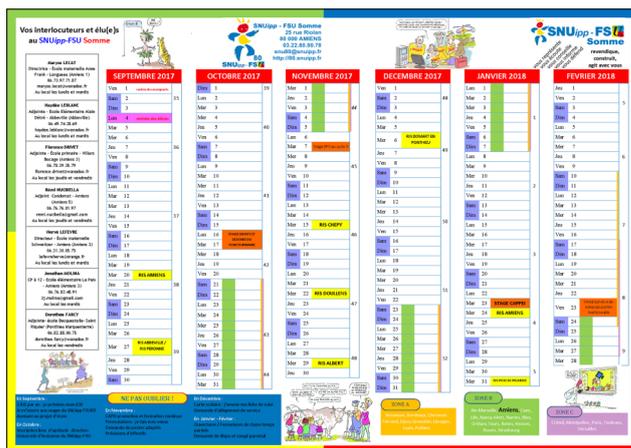
snu80@snuipp.fr

Des outils du SNUipp-FSU à votre disposition



Le « Somme Toute » : guide administratif sur toutes les questions que vous vous posez. Quelques coquilles à l'intérieur (noms des IEN et secrétaires de circo qui ont changé, tableau des promos PE Hors classe (échelons non écrits). Excusez pour ce désagrément!

Le calendrier avec toutes les dates de réunions d'info syndicale de l'année et les stages prévus. Une version sous-main est disponible à la section et à nos RIS de rentrée.



La lettre d'infos électronique que vous recevez toutes les semaines dans les écoles ou chez vous

(si vous nous avez donné vos coordonnées électroniques)



Le site départemental du SNUipp-FSU 80



Paul Valéry "La meilleure façon de réaliser ses rêves est de se réveiller."

*Quelles sont les nouveautés de cette rentrée qui impacteront la vie des écoles et celle des personnels ?
Tour d'horizon des principales nouvelles mesures.*

Du côté de l'école :

<p>CP à 12 en REP et REP+ 100% de réussite au CP</p>	<p>Dès la rentrée 2017, un grand nombre de REP+ et quelques REP seront concernés par la promesse de campagne des CP dédoublés. Cette mesure se fait à moyens constants, sans créations de postes, et de façon différente d'un département à l'autre, le plus souvent au détriment du dispositif « plus de maîtres », parfois en prenant sur les réserves de rentrée, sur les moyens de remplacement, sur les postes de RASED ou en n'abandonnant pas par exemple les dispositifs de moins de 3 ans. En faisant le choix de ne pas investir à hauteur des besoins, le gouvernement contribue à opposer des dispositifs, au mépris de l'engagement d'équipes très investies, quand il faudrait garantir les moyens pour leur pérennité. Le dispositif des CP à 12 recentre l'apprentissage de la lecture sur l'année du CP au détriment de la notion de cycle. Cela s'accompagne d'une certaine conception de l'apprentissage de la lecture, basée sur la stricte correspondance graphophonologique et sur la méthode syllabique. Or lire c'est comprendre. Si l'apprentissage des sons est un des éléments dans le processus d'apprentissage de la lecture, il ne peut se suffire à lui-même quand l'objectif est de permettre à chaque élève de comprendre ce qu'il lit et d'avoir ainsi une réflexion sur le monde.</p>
<p>Rythmes scolaires</p>	<p>Le décret modifiant le code de l'éducation sur l'organisation du rythme hebdomadaire est paru le 28 juin 2017. Il offre la possibilité d'un retour à quatre jours de classe dès la rentrée de septembre. Il est désormais possible de déroger au décret « Peillon » qui cadrerait la semaine scolaire avec neuf demi-journées s'organisant obligatoirement sur cinq matinées. Le précédent décret dérogatoire dit « Hamon » permettait lui un cadre de huit demi-journées mais avec l'obligation de maintenir cinq matinées de classe. Les modalités de modification de l'organisation de la semaine scolaire restent identiques. Une proposition conjointe d'une commune (ou d'un établissement public de coopération intercommunale) et d'un ou plusieurs conseils d'école doit être adressée à l'IA-DASEN. C'est ce dernier qui autorise ou non la modification.</p>
<p>Redoublement</p>	<p>Le redoublement redevient possible mais garde un caractère exceptionnel. Ce qui dans les faits ne devrait pas changer grand-chose et ne donne toujours pas de mesures préventives comme par exemple une augmentation des RASED.</p>
<p>Programmes à l'école</p>	<p>Pas de nouveaux programmes en cette rentrée scolaire, le nouveau ministre a indiqué qu'il ne reviendrait pas sur les programmes en place. Cependant, en axant la priorité sur le « Lire, écrire, compter », et le 100% réussite au CP, des questions se posent : Quelles inflexions sur les outils, les méthodes pédagogiques ? Pour imposer 20 heures d'apprentissage de français comme cela pourrait être préconisé? La GS de maternelle va-t-elle se voir imposer un retour sur l'apprentissage de listes de mots ?</p>
<p>Livret scolaire numérique</p>	<p>Le carnet de suivi comme le LSU ne sont pas remis en cause. Le LSU a posé des problèmes aux enseignants : plateforme qui dysfonctionne, difficultés à rentrer les compétences, absence de garanties concernant la confidentialité des données Et même en fin d'année, distribution aux parents d'une brochure explicative alors qu'ils ne possédaient pas de mot de passe pour se connecter. Le SNUipp demande depuis l'an passé un moratoire. Des interrogations persistent sur l'itinéraire pédagogique de cette application et sur la charge de travail supplémentaire qu'elle pourrait induire pour les enseignants.</p>
<p>Mesures de sécurité renforcées dans les écoles suite aux attentats</p>	<p>Les mesures de sécurité dans les écoles ont été renforcées par l'instruction commune des ministères de l'Éducation Nationale et de l'Intérieur du 12 avril 2017. Il s'agit essentiellement de distinguer les menaces entre risques majeurs (naturels, industriels) et attentat/intrusion. Ceci implique d'élaborer deux documents distincts...Alors qu'il était requis d'intégrer le risque attentat/intrusion au sein du PPMS consacré à la gestion des risques majeurs, il convient maintenant de distinguer ces risques dans un PPMS spécifique. Ce document anticipe deux situations : d'une part, l'école (ou ses abords) est ciblée par l'attentat, d'autre part l'attentat vise un établissement proche nécessitant la mise en œuvre de mesures de sécurité dans l'école. Des documents ont été conçus pour aider les directeurs/trices et leurs adjoints-es à la conception des consignes de sécurité. Le SNUipp est très sensible à la protection des élèves et des adultes présents dans l'école, cependant cette nouvelle demande se fait sans formation et sans tenir compte de la réalité du bâti des classes.</p>
<p>Les psychologues</p>	<p>Le corps de psychologues de l'EN est créé au 1^{er} septembre. Les lauréats du 1^{er} concours sont affectés en centre de formation PsyEN. Ils effectuent un stage auprès d'un psychologue tuteur en pratique accompagnée.</p>
<p>Les enseignants spécialisés</p>	<p>Les enseignants spécialisés en formation préparent désormais la certification CAPPEI. Cette formation, commune aux 1^{er} et second degrés se décline désormais en modules : un tronc commun (144 h), deux modules d'approfondissement (104h), un module de professionnalisation (52h). Les options disparaissent. Les futurs lauréats du CAPPEI auront accès de droit pendant 5 ans aux stages MIN pour compléter leur formation (100h). Mise en place dans la précipitation, cette réforme de la formation pose de nombreux problèmes non réglés à ce jour : identification des postes au mouvement, distinction des 2 parcours RASED, situation des enseignants déjà spécialisés, etc...</p>
<p>Plan numérique</p>	<p>Le nouveau plan numérique, date de la rentrée précédente et reste à l'ordre du jour sur les formations en cours. Depuis le 30 mai 2017, un kit de communication est disponible. Ce sont des banques de ressources numériques éducatives à destination des enseignants de cycle 3. Les compétences numériques sont évaluées dans le cadre d'un nouveau référentiel qui se substitue à l'actuel B2I.</p>



Une rentrée en musique
Le ministre a adressé une note aux recteurs dans laquelle il invite les enseignants, dès le jour de la rentrée des classes, à « proposer aux élèves, qui étaient déjà présents l'année précédente, d'accueillir leurs nouveaux camarades en musique, manière chaleureuse de leur souhaiter la bienvenue ». Soigner l'accueil le 1^{er} jour ou enseigner la musique et les arts sont des préoccupations des enseignants partagées par le SNUipp, mais cette injonction ministérielle à grand renfort médiatique sonne comme une séreuse méconnaissance du fonctionnement des écoles.

Du côté des personnels :

En classe normale un avancement quasi uniforme	A la rentrée 2017, les enseignant-es seront reclassés dans les nouvelles grilles. Les trois rythmes d'avancement d'échelon (grand choix, choix et ancienneté) sont remplacés par une cadence unique sauf dans les 6e et 8e échelons.
Accès de tous à la hors classe	Une carrière complète dans la fonction publique doit dorénavant se dérouler au minimum sur deux grades (classe normale et hors-classe). Pour l'instant, les arbitrages ne sont pas rendus sur les éléments du barème permettant de garantir à tous l'accès à l'échelon terminal de la hors-classe.
Création de la classe exceptionnelle	Un nouveau grade est créé, contingenté et accessible seulement à une petite minorité des professeurs des écoles. Elle concernera 10% du corps des PE promus sur une entrée « fonctionnelle » (8%) ou en s'appuyant sur le seul « mérite » (2%). Les promotions pour l'année 2017-2018 ne concerneront qu'un peu plus de 5 000 collègues. Les modalités précises d'accès seront connues après la rentrée.
Rendez-vous de carrière	A partir du 01/09/2017, trois rendez-vous de carrière sont organisés pour les PE aux 6e, 8e et 9e échelons avec des incidences sur l'avancement. Ils remplacent les anciennes inspections dont la fréquence et le déroulement étaient variables. La note est également supprimée.
ISAE : de nouveaux ayants droit	Les enseignants en SEGPA EREA ULIS collège percevront l'ISAE d'un montant de 1 200 € (par contre ceux-ci perdent leur indemnité spécifique (IS) d'un montant de 1 559 €
indemnité spécifique (IS) 2d degré	Les enseignants en SEGPA EREA ULIS collège perdent leur indemnité spécifique (IS) d'un montant de 1 559 €
L'indemnité d'activité de coordination et de synthèse	L'indemnité d'activité de coordination et de synthèse d'un montant de 1 765 € par an qui remplace les heures de coordination et de synthèse. Cette indemnité permet de protéger les personnels d'interruptions de versement des heures et d'harmoniser des situations aujourd'hui très disparates. Elle sera versée aux enseignants d'ESMS (cela se traduit pour la plupart par une revalorisation), de SEGPA, d'EREA et d'ULIS second degré.
L'indemnité de mission particulière	L'indemnité de mission particulière est créée pour les PE chargés de missions particulières au plan académique ou départemental. Elle sera versée aux enseignants référents pour les usages numériques et aux enseignants référents handicap, montant de 1250 € ou de 2 500 € (elle se substitue à leur indemnité de 929 €). Le SNUipp-FSU demande que l'instruction de gestion demandant de verser l'indemnité plafond aux enseignants référents soit appliquée dans toutes les académies.
Revalorisation : Il reste des perdants	Le nouveau régime indemnitaire des enseignants en SEGPA EREA ULIS collège sera moins avantageux avec une perte pouvant aller jusqu'à 400 € par an. De plus, il reste toujours quelques catégories d'enseignants toujours exclus de l'ISAE (totalement ou partiellement). Le dossier n'est pas clos !

Et ce que nous voulons voir changer ...

Le niveau des salaires des enseignants des écoles, les taux d'encadrement et les temps d'enseignement qui restent parmi les plus élevés en Europe, l'absence de formation continue malgré de nombreuses annonces, le renforcement des dispositifs et structures adaptés (RASED, SEGPA, classes relais) et spécialisés, (ULIS, UE...)



ACTUALITÉS - RENTREE

CAPD du 29 août 2017

Le SNUipp-FSU, dès la fin de la CAPD, a informé les collègues du département des dernières affectations.

Suite aux déclarations des différentes organisations syndicales, l'IA a répondu :

► **Rentrée en musique** : M. Jean HUBAC (IA) ne demande pas aux enseignants de mettre tout en oeuvre pour cette rentrée en musique. Il souhaite que cela se fasse dans la mesure du possible dans les 15 premiers jours d'école. Il prend cela comme quelque chose de symbolique que veut faire passer le ministre, afin de mettre en avant la culture dans les écoles. Il n'y a donc pas d'obligation!

► **PPCR** : Un nouveau document a été rédigé et présenté aux IA la semaine dernière. Selon M. HUBAC, une circulaire départementale sera envoyée courant septembre pour mettre en place les conditions d'évaluation des personnels. Chaque collègue concerné-e par les rendez-vous de carrière sera informé-e par l'IEN.

► **Rythmes scolaires** : 65% des communes ont demandé à revenir à l'école de 4 jours, cela correspond à la moitié des écoles du département.

► **CUI** : L'annonce du gouvernement engendre, dès cette rentrée, une diminution des contrats CUI sur les aides à la direction d'école. L'administration gèrera ce dossier au cas par cas. Il ne devrait y avoir aucune dégradation pour les élèves en situation de handicap. Le SNUipp-FSU dénonce le gel des contrats aidés!

► **CP à 12** : 4 collègues se partageront deux classes de CP à 24, 1 CP sera à 13, 1 classe sera CP/CE1 à 12. Nouveauté annoncée le 28 août par les médias, il y aura une évaluation à l'entrée au CP avant les vacances de Toussaint. Tous les élèves de CP seront concernés par une évaluation standardisée au mois de septembre 2017. Seront concernés par une évaluation spécifique sur tablette, des échantillons d'élèves de REP+ en septembre pour les CP et en novembre pour les CE1. Ces évaluations nationales seront communiquées aux IEN pour obtenir une base de travail et jauger le travail accompli sans pour autant "jeter la pierre" aux écoles dont les résultats seraient en grande disparité avec la moyenne nationale.

► **Redoublement** : celui-ci est possible mais au regard d'une réelle adaptation de l'institution envers les élèves.

Exceptions faites des CP à 12 et du décret sur les rythmes, l'arrivée d'un nouveau ministre rue de Grenelle n'a pas en apparence modifié le visage d'une rentrée dont les grandes lignes avaient été fixées par le gouvernement précédent.

Cependant les premières déclarations de Jean-Michel Blanquer ne rassurent pas, ni sur la politique éducative qu'il entend mener, ni sur le sort réservé aux enseignant-e-s des écoles.

Le SNUipp-FSU a demandé à être reçu en audience rapidement.

PAF

Les inscriptions individuelles au Plan Académique de Formation (PAF) sont ouvertes du 1er juillet au 22 septembre 2017.

Vous pouvez consulter le [Plan Académique de Formation de l'académie d'Amiens](#) puis procéder aux inscriptions individuelles depuis [Gaïa](#).

Après vous être authentifié-e à l'aide de **vos identifiants et mot de passe de messagerie académique**, cliquez sur **Gestion des personnels > Accès individuel**.

Seuls 18 modules sont à candidature individuelle.



***Pablo Neruda** « Vis maintenant ! Risque-toi aujourd'hui ! Agis tout de suite ! Ne te laisse pas mourir lentement ! Ne te prive pas d'être heureux ! »*

STAGES SYNDICAUX

(chacun-e a droit à 12 jours par an, sous réserve de nécessité de service)

Un stage de formation syndicale
est un droit pour chacun-e :
faisons-le vivre !

STAGE SYNDICAL

SNUipp - SNEP FSU

Mardi 7 novembre 2017

de 9h à 16h30

**« EPS au cycle 3: état des lieux
et perspectives! »**

Avec Claire PONTAIS (secrétaire nationale du SNEP-FSU) et Guillaume ANCELET (professeur d'EPS en collège, membre du bureau départemental de la FSU)

Repas au collège qui nous accueillera.

Le matin (9h-12h): état des lieux de ce qui est mené dans les classe et comment? de ce qui n'est pas mené et pourquoi? Analyse de pratiques (vidéo).

L'après-midi (13h30-16h30): retour sur pratique, exemples concrets, liaison cycle 3-collège

Ce stage est ouvert aux enseignants du 1er degré et aux professeurs d'EPS du second degré.

STAGE SYNDICAL

Mardi 28 novembre 2017

de 9h à 16h30 (date changée)

« Droits et devoirs des fonctionnaires. »

Avec Marie DENIS et André HAZEBROUCK (membres du secteur administratif du SNUipp-FSU national)

Lieu à déterminer

Repas (apportez votre repas froid, le SNUipp-FSU Somme offre la boisson !)

Le matin (9h-12h): responsabilité des enseignant-e-s, droit de réserve, grève, relations avec les parents...

L'après-midi (13h30-16h30): mouvement, promotions, PPCR, les changements de département, évaluation des personnels, ...etc.

Ce stage est ouvert à tous les enseignants du département du 1er degré et travaillant en SEGPA ou établissement spécialisé.

Modalités d'inscription: - **Demande de congé de formation syndicale** (modèle de courrier en ligne sur notre site) à transmettre à l'IA par mail (obligatoire) sur l'adresse: ce.dpe6abs.syndicales@ac-amiens.fr et à votre IEN de circonscription.

RÉUNIONS D'INFO SYNDICALE

Les mercredis de 13h30 à 16h30

(chaque collègue a le droit d'enlever 9h d'animations pédagogiques

pour assister à 9h de réunion syndicale)

lettre à télécharger sur notre site:
<http://80.snuipp.fr/spip.php?article1017>
À envoyer à votre IEN une semaine avant

20 Septembre 2017: AMIENS

(salle Cavallès, espace Dewailly)

27 septembre 2017: ABBEVILLE

(petite salle à Rouvroy) et **PÉRONNE** (salle Rey)



Les manifestations du

12 septembre

dans la Somme:

AMIENS: 14h30

à l'Hôtel de Ville

ABBEVILLE: 17h

aux Verreries,
route de Vauchelles

VIMEU: 15H30,

rond-point de la zone des 3 F

Plus d'infos sur notre site